

**VILLE DE MONTFORT L'AMAURY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET FERMETURE**  
**RUE SAINT NICOLAS**

**Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Considérant la demande présentée par la société **Kyntus** d'intervenir pour le compte d'Orange afin de procéder à un raccordement au sein de l'établissement Saint Louis Notre Dame du Bel Air,

Considérant la nécessité de procéder à un tirage de câble rue Saint Nicolas jusqu'à la route de Saint Léger le **2 septembre 2024**,

Vu la nécessité de procéder à une fermeture de ladite rue le temps de l'intervention de la société Kyntus,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE n° 2024-322**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de travaux de raccordement ORANGE pour l'établissement Saint Louis Notre Dame du Bel Air, la société Kyntus est autorisée à procéder à un tirage de câble rue Saint Nicolas jusqu'à la route de Saint Léger le 2 septembre 2024.

**ARTICLE 2 :** La rue Saint Nicolas sera fermée à la circulation routière le temps de l'intervention. L'accès aux véhicules de secours et d'incendie devra être maintenu durant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 3 :** La signalisation, à la charge de la société intervenante, indiquera aux automobilistes la fermeture de la rue Saint Nicolas depuis la rue de Paris et depuis la route de Saint Léger.

**ARTICLE 4 :** Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

MONTFORT L'AMAURY,  
Le 23 août 2024,

  
Hervé PLANCHENAULT  
Maire

Président de la Communauté de Communes  
Cœur d'Yvelines

